

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

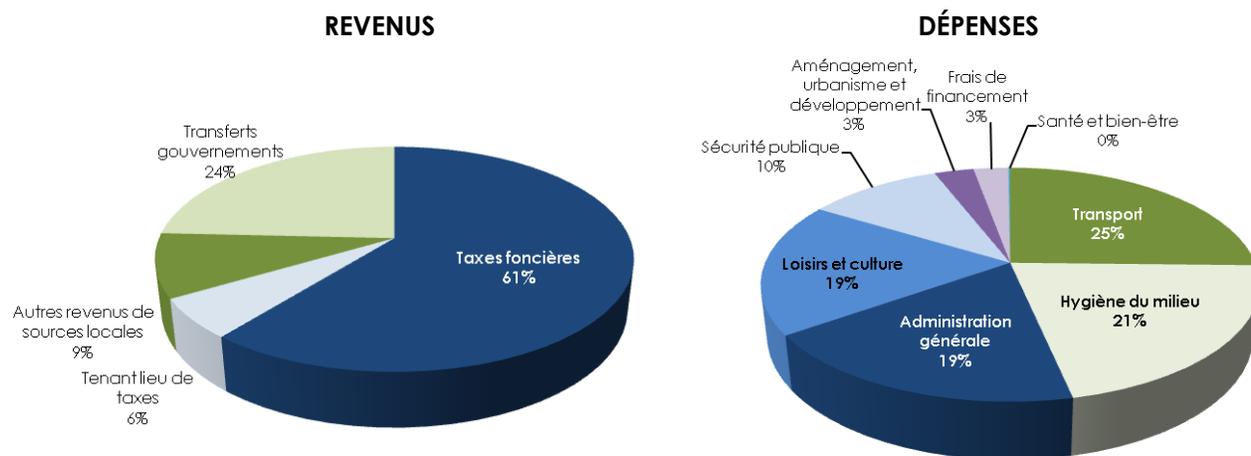
Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2018 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2019 sur notre site Internet au villemacamic.qc.ca, onglets **La ville** | **Conseil municipal** | **Rapports annuels**.

1. LE RAPPORT FINANCIER

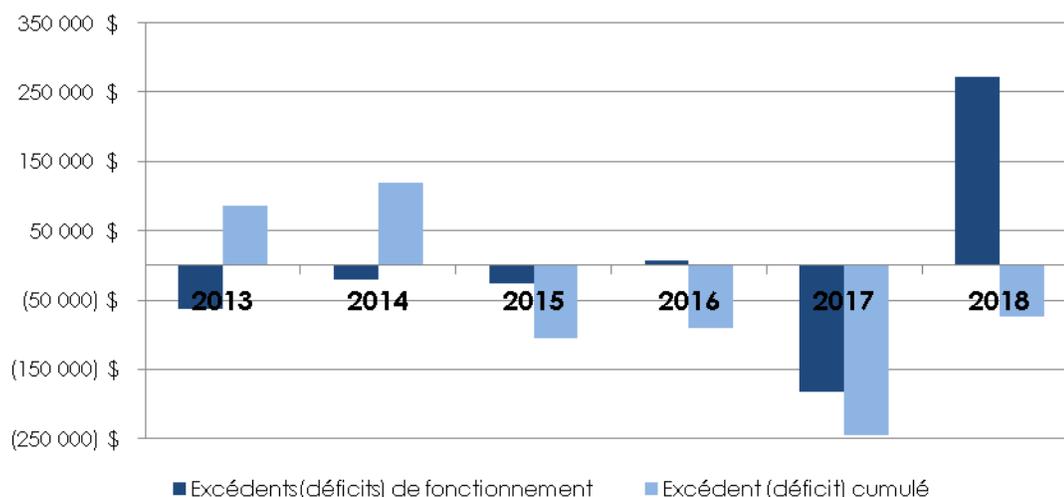
Les états financiers au 31 décembre 2018 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 3 925 650 \$ et que les revenus d'investissements ont culminé à 391 280 \$ (subventions et investissements des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 4 316 930 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 4 132 484 \$.



En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2018 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 272 129 \$.

Grâce à cet excédent, une part importante du déficit accumulé non affecté de la Ville a été résorbée. Ce dernier atteignait 72 966 \$ au 31 décembre 2018.

ÉVOLUTION DES EXCÉDENTS (DÉFICITS) 2013-2019



2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2018 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Daniel Tétreault, CPA, de la firme Daniel Tétreault, CPA inc., en date du 1^{er} avril 2019. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Macamic.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Macamic et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

3. LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2018

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser, au présent rapport, que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2018, était la suivante :

- la rémunération annuelle de la mairesse était de 21 000 \$, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 7 000 \$,
- une allocation de dépenses au montant de 10 500 \$ était allouée à la mairesse, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 3 500 \$.
- De plus, chaque membre du conseil municipal recevait une rémunération additionnelle de 25 \$ pour chaque réunion de comité dont il était nommé délégué ou substitut et à laquelle il assistait.

CONCLUSION

Au nom du conseil et en mon nom personnel, permettez-moi de souligner de façon particulière le travail réalisé par nos employés, et ce, malgré un calendrier de travail bien chargé.

Merci également à tous nos bénévoles membres de comités pour votre implication sans réserve à faire cheminer tous nos dossiers; sans votre support, aucun de ces projets ne pourrait se réaliser.

Merci à nos conseillères et à nos conseillers pour la prise en charge des dossiers qui vous ont été confiés, et ce, de façon aussi professionnelle.

À tous nos nouveaux arrivants, résidentiels et commerciaux, merci d'avoir choisi Macamic pour vous établir.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La mairesse

Lina Lafrenière

Déposé le 3 juin 2019